

DÉPARTEMENT
LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT

SAINT NAZAIRE

Effectif légal
du conseil
communautaire
42

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

PROCÈS-VERBAL

De l'élection
d'un Vice-Président et des membres du
bureau

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix-neuf heures, en application en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, à son siège, 2 rue du Docteur Ange Guépin, ville de Pornic, sur la convocation de ses membres dûment adressée par la présidente de l'EPCI, Madame Pascale BRIAND, le vingt-trois janvier deux mille vingt-cinq, pour procéder à l'élection d'un Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Étaient présents, excusés ou absents les conseillers communautaires suivants :

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Virginie ROTHAI, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : M. Jean-Michel BRARD, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, Mme Nadège PLACE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Rémy ROHRBACH, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : M. Jean-Michel BRARD à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Carole BRAS à M. Gaëtan LEAUTE, M. Jean-Bernard FERRER à Isabelle CALARD, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle RONDINEAU à M. Paul-Eric FILY, Mme Nadège PLACE à M. Gérard ALLAIN.

Secrétaire de séance : Mme Christiane VAN GOETHEM.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 30 - Pouvoirs : 8 - Votants : 38

Ordre du Jour :

1. Election d'un vice-président
2. Election des membres supplémentaires du Bureau communautaire

Madame la Présidente a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 30 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mme Christiane VAN GOETHEM a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

CONTEXTE

Madame la Présidente a expliqué que suite à l'élection municipale partielle intégrale de la commune de La Plaine sur Mer, organisée le 1er décembre 2024, un poste de vice-président et un poste de membre du bureau sont vacants.

1. Election du 9^{ème} Vice-Président

Madame la Présidente rappelle que le conseil communautaire s'est prononcé par délibération sur le maintien des postes de vice-présidents au nombre de 9 et a décidé que tous les postes soient relevés d'un cran et que le nouveau vice-président élu occupera le poste de 9^{ème} vice-président.

Madame la Présidente invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-Président qui siégera automatiquement au sein du bureau communautaire.

Avant de procéder à l'élection, la Présidente rappelle que par renvoi aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« le Président et les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. »

Constitution du Bureau :

Le Conseil Communautaire fait désigner deux assesseurs :

- Laurence BRETON
- Patrick PRIN

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote, fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni et dépose lui-même son bulletin dans l'urne.

Le nombre de conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le Bureau en application de l'article L. 66 du code électoral

sont sans exception signés par les membres du Bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins ont été annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Premier tour de scrutin

Appel de candidature

Est candidat :

- Mme Françoise RELANDEAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultat du premier tour de scrutin :

Votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 38

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

A obtenu : 35

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
RELANDEAU Françoise	35	Trente-cinq

Mme Françoise RELANDEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

2 – ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU

Madame la Présidente rappelle que, en plus du Président et des 9 vice-présidents, le bureau communautaire est complété de 13 membres portant sa composition totale à 23.

Chaque commune est représentée par au minimum un membre, et :

- *2 membres pour les communes de plus de 4 000 habitants*
- *4 membres pour les communes de plus de 12 000 habitants*

PORNIC	4
CHAUMES-EN-RETZ	2
SAINTE-PAZANNE	2
VILLENEUVE-EN-RETZ	2
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	2
LA PLAINE-SUR-MER	2
LA BERNERIE-EN-RETZ	1
ROUANS	1
PORT-SAINT-PERE	1
CHAUVE	1
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	1
VUE	1
LES MOUTIERS-EN-RETZ	1
PREFAILLES	1
CHEIX-EN-RETZ	1
TOTAL	23

Au regard de l'élection du nouveau vice-président, il conviendra de s'assurer de la reconstitution du bureau communautaire conformément à la représentation proportionnelle des communes.

Le nombre de membres du bureau restant à élire pour la commune de la Plaine sur Mer est de : 2

Pour rappel, la procédure est identique à l'élection du Président et des Vice-Présidents : élection au scrutin uninominal à trois tours.

Les élections ont lieu dans les mêmes que pour le Président et les vice-présidents.

a Election du 22^{ème} membre du bureau communautaire

Premier tour de scrutin

Appel de candidature

Est candidat :

- Mme Danièle VINCENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultat du premier tour de scrutin :

Votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 38

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu : 38

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
VINCENT Danièle	38	Trente-huit

Mme Danièle VINCENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

b Election du 23^{ème} membre du bureau communautaire

Premier tour de scrutin

Appel de candidature

Est candidat :

- M. Denis DUGABELLE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultat du premier tour de scrutin :

Votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 38

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

A obtenu : 37

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
DUGABELLE Denis	37	Trente-sept

M. Denis DUGABELLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

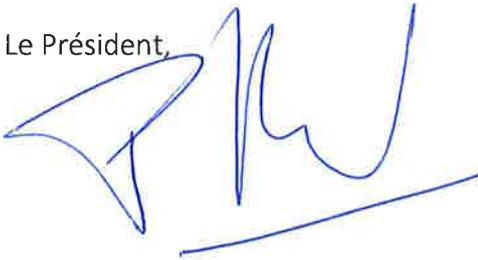
PRESIDENTE	BRIAND Pascale
1 ^{er} Vice-président	CAUDAL Claude
2 ^{ème} Vice-président	DROUET Jacky
3 ^{ème} Vice-président	PLACE Nadège
4 ^{ème} Vice-président	LEAUTE Gaëtan
5 ^{ème} Vice-président	MARTIN Pierre
6 ^{ème} Vice-président	PRIEUR Jacques
7 ^{ème} Vice-président	ALLAIN Gérard
8 ^{ème} Vice-président	HUGUES Claire
9 ^{ème} Vice-président	RELANDEAU Françoise
Membre du Bureau	FERRER Jean-Bernard
Membre du Bureau	CALARD Isabelle
Membre du Bureau	RIPOCHE Jacques
Membre du Bureau	NORMAND Luc
Membre du Bureau	BOURREAU-GOBIN Eloïse
Membre du Bureau	MELLERIN Bernadette
Membre du Bureau	ROTHAIS Virginie
Membre du Bureau	BRARD Jean-Michel
Membre du Bureau	VAN GOETHEM Christiane
Membre du Bureau	BARBE Edgard
Membre du Bureau	DIONNET Monique
Membre du Bureau	VINCENT Danièle
Membre du Bureau	DUGABELLE Denis

Observations et réclamations

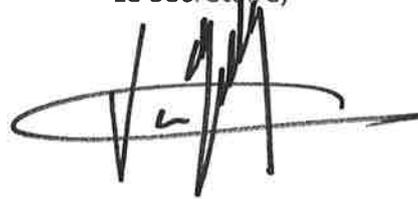
Clôture du Procès verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 30 janvier 2025 à 21 h 15, en double exemplaires a été, après lecture, signé par le Président, le secrétaire et les assesseurs.

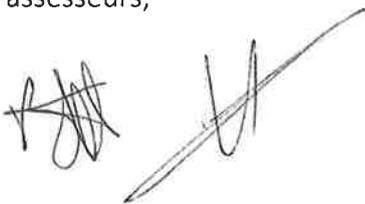
Le Président,



Le Secrétaire,



Les assesseurs,



Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

**ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT
ET DES MEMBRES DU BUREAU**

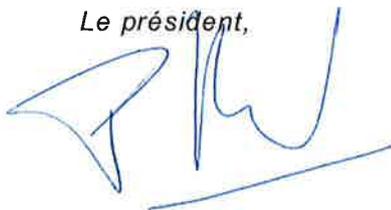
FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection du 30 janvier 2025

NOM ET PRÉNOM DES CONSEILLERS
(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le conseiller (en chiffres)
Mme	RELANDEAU Françoise		Neuvième Vice-Président	35
Mme	VINCENT Danièle		Membre du Bureau	38
M.	DUGABELLE Denis		Membre du Bureau	37

Fait à Pornic, le 30 janvier 2025

Le président,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

